



Studio de projet MutationS Architecturales, Urbaines et Paysagères

Année	5	Heures CM	0	Caractère	obligatoire	Code	P10
Semestre	10	Heures TD	195	Compensable	non	Mode	-
E.C.T.S.	14	Coefficient	14	Session de rattrapage	non		

Responsable : M. Armengaud

Autres enseignants : M. Davrius, M. Gruson, M. Melemis, Mme Bitter, Mme Depuydt, Mme Lempereur de Saint Pierre, Mme Veillet

Objectifs pédagogiques

La problématique générale de ce projet de fin d'études est celle de l'intervention sur l'existant et de sa transformation par le biais du projet d'architecture. Ces notions d'«existant» ou de «déjà-là» incluent celles liées au patrimoine, mais de façon inclusive et non exclusive.

Il n'y a pas d'un côté des objets patrimoniaux à forte valeur historique, de l'autre des objets contemporains à forte valeur créatrice, et entre les deux une masse d'architecture ordinaire. Tout participe à la composition des territoires et du paysage, qu'il soit rural, périurbain ou urbain, dans un processus de mutation progressive d'inégale qualité, qui s'accélère aujourd'hui.

Quelle architecture peut surgir de la superposition des caractères architecturaux de l'existant et des dispositifs nécessaires aux performances environnementales nouvelles, dans une recherche de préservation des architectures à caractère patrimonial et de revalorisation des architectures sans qualité ? Ces mêmes questions sont à l'oeuvre à l'échelle du territoire, du paysage et de la ville.

Contenu

L'intérêt pédagogique de travailler sur l'existant réside aussi dans les apprentissages par l'observation et la recherche des acteurs, qualités et ressources inhérentes aux territoires, sites et édifices concernés. Il y a nécessité de travailler simultanément à toutes les échelles d'observation et de problématisation, de l'espace intérieur jusqu'aux territoires en termes d'échelle. Il est primordial de prendre conscience des enjeux environnementaux, économiques, culturels et sociaux qui prévalent aux mutations, sans s'enfermer dans des considérations de pure conservation patrimoniale.

Concrètement, il s'agit, entre autres, de territoires ruraux en déclin ou absorbés par le périurbain, d'ensembles de constructions post-industrielles et le sous-sol sur lequel ils reposent, de secteurs urbains soumis à des difficultés d'«assimilation» de certaines constructions modernistes, de territoires touchés par des situations de crise économique ou sociale.

Le travail de projet peut porter sur des territoires en soi, où l'on déploie les compétences et les outils de l'architecte. Il peut également être question d'explorer des enjeux territoriaux en vue d'informer des approches de la conception des objets et des ensembles d'objets construits. Ainsi, doit s'effectuer un travail exploratoire sur l'antinomie entre le caractère largement mouvant du territoire et celui, essentiellement fixe, des objets et des ensembles construits. L'approche reposera sur un effort important d'articulation des différentes échelles spatiales et des temporalités (de l'« historique » au quotidien).

Enfin, le travail de conception doit aussi prendre en compte les champs réglementaires de toutes sortes, que ce soit la réglementation urbaine, de sécurité-incendie, des établissements recevant du public, d'accessibilité, de la haute qualité environnementale, du travail, etc... D'autant que ces normes sont dérogoires en ce qui concerne les projets de reconversion. Leur application à ce type de projets constitue une gymnastique intellectuelle, car elle nécessite la perception mentale en trois dimensions de l'ensemble du projet comme de ses parties. Pour ces raisons, elle rejoint la performance intellectuelle qui doit mener à la compréhension du système constructif de l'ensemble de l'édifice comme de ses parties. A ce propos, il est important de préciser que, le système constructif d'un édifice étant le pivot de la métamorphose entre l'état existant et l'état futur, l'analyse structurelle approfondie est l'outil incontournable de la conception architecturale.

Mode d'évaluation

Le travail de projet s'élabore progressivement par phase, avec le soutien d'un.e directeur.rice d'étude. Ces phases sont ponctuées de présentations intermédiaires thématiques à l'ensemble de l'équipe enseignante. Ces présentations sont évaluées et constitue la note de contrôle continu. Ce dispositif permet d'élargir la réflexion en tenant compte de la critique positivement apportée. Les membres de l'équipe enseignante autres que le.a directeur.trice d'étude peuvent être sollicités par ailleurs pour un conseil plus approfondi. Un peu plus d'un mois avant le jury de PFE se déroule le jury final qui valide ou non le P10, condition indispensable pour soutenir le PFE. C'est alors qu'entre en lice le second enseignant, qui représentera l'équipe au jury de PFE. Le contrôle continu intervient dans l'évaluation finale.

Bibliographie

La recherche bibliographique et référentielle fait partie de la démarche de projet et varie selon les sujets et objets d'étude.

